



# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

## SOMMAIRE

Introduction .....	3
1. Perspectives d'évolution des ressources .....	4
1.1. La suppression de la taxe d'habitation sur l'habitation principale .....	4
1.2. La dotation globale de fonctionnement .....	5
1.3. Les compensations fiscales .....	5
1.4. Les contributions directes .....	6
1.5. Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC).....	6
1.6. Les dotations communautaires .....	7
2. Le personnel .....	8
2.1. Les dépenses de personnel.....	8
2.2. Les heures supplémentaires.....	9
2.3. Durée effective du travail .....	9
2.4. Les avantages en nature .....	10
2.5. La structure des effectifs au 31 octobre 2019 .....	11
3. La dette .....	12
3.1. Le profil de la dette existante .....	12
3.1.1. Le capital.....	12
3.1.2. Les intérêts.....	12
3.1.3. Les annuités .....	12
3.2. L'encours de dette .....	13
4. Les orientations.....	14
4.1. La dette .....	14
4.2. Les cessions.....	15
4.3. Les dépenses de fonctionnement .....	16
4.4. Disponible pour financement des investissements.....	16
5. Les investissements .....	17
6. Les résultats attendus .....	18
6.1. Reconstitution d'une CAF nette à l'horizon 2024.....	18
6.2. Renforcement de la solvabilité de la commune.....	18
6.3. Renforcement de l'attractivité.....	18

## INTRODUCTION

Au-delà de son caractère obligatoire pour les communes de plus de 35 00 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) est un excellent outil de gestion communale; en effet, le DOB permet d'estimer assez précisément l'évolution des recettes et des dépenses d'une collectivité et d'en déduire ses capacités d'investissement.

C'est le montant restant des recettes, une fois les dépenses payées, qui autorise l'investissement. Ce montant est appelé « capacité d'autofinancement nette » (CAF nette). Plus la CAF nette est élevée, plus la commune peut investir dans de nouveaux équipements qui vont améliorer le service rendu au public.

Pour notre commune, la CAF nette a été durablement négative mais redeviendra positive en 2024 à hauteur de 450K€ et continuera à progresser les années suivantes pour atteindre 3,6M€ en 2026, témoin du redressement des comptes de notre ville. Notre temps de désendettement sera alors inférieur à 7 ans.

Les raisons de cette dégradation anormale de notre CAF nette ont été principalement des dépenses de fonctionnement trop élevées et une charge de la dette trop lourde, encore alourdie par des « emprunts toxiques ».

Depuis le début du mandat, nous nous sommes attachés à réduire les dépenses de fonctionnement qui s'établiront à 53,6M€ en 2020. Une grande vigilance est encore nécessaire pour éviter un nouveau dérapage.

Les recettes quant à elles vont croître modérément et s'établiront à 62,7 M€ pour 2020. Cette croissance ne sera pas due à une augmentation du taux des impôts locaux que nous maintiendrons à leur niveau actuel.

Nous avons significativement diminué l'encours de dette qui devrait se limiter à 72,7M€ fin 2020 (84,7 M€ en 2014). Comme nous avons réussi à débarrasser la commune de son dernier « emprunt toxique » nous avons fait diminuer très fortement les annuités de notre dette. L'annuité 2020 sera de 10,3M€ contre 13,4M€ en 2015.

La politique de cession sera maintenue même si elle n'est plus indispensable à l'équilibre budgétaire. Nous prévoyons un volume de cessions à hauteur de 2M€ en 2020.

L'investissement sera soutenu à 6,4M€ avec un emprunt de 4,5M€. Les projets principaux porteront sur l'espace public en particulier la place du 11 Novembre, l'aménagement des 2 ZAC Ferrié et LGV, la cuisine centrale et le plan de rénovation urbaine du quartier St Nicolas.

La connaissance des erreurs du passé nous guidera dans l'avenir pour bien gérer notre commune. Moins une commune est endettée, plus elle dispose d'une CAF nette élevée et plus elle peut investir dans l'amélioration du service public. C'est notre objectif.

## 1. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES RESSOURCES

### 1.1. La suppression de la taxe d'habitation sur l'habitation principale

Le projet de loi de finances pour 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation des habitations principales et, jusque 2022 compris, le gel du taux d'imposition au niveau de 2019.

En 2020, cette suppression concerne les personnes répondant aux critères de ressources. Cela fait l'objet d'un dégrèvement, c'est-à-dire que l'Etat se substitue au contribuable. A Laval, cela représente 84% des contribuables.

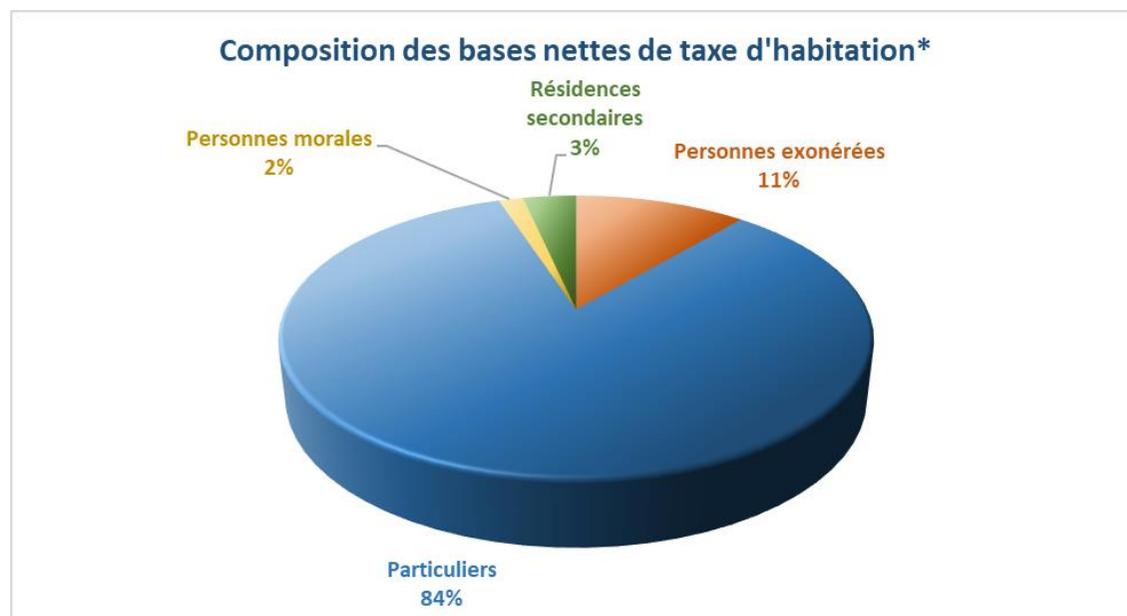
Pour les contribuables restants, il est prévu une exonération de taxe d'habitation de 30% en 2021, 65% en 2022 et 100% en 2023. Pendant cette période, le produit résultant de cette imposition bénéficie à l'Etat.

A compter de 2021, la ville ne percevra plus de taxe d'habitation sur les résidences principales mais continuera de bénéficier de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et les locaux non affectés à l'habitation principale notamment ceux occupés par une personne morale.

Les bases imposables à la taxe d'habitation qui sont aujourd'hui de l'ordre de 64,3 M€ seront alors de l'ordre de 3,6 M€.

Pour compenser cette perte financière, la commune percevra à compter de 2021 la part départementale de la taxe sur le foncier bâti et la compensation fiscale correspondante perçue par le département.

Si, sur l'année 2020, le foncier bâti départemental est inférieur à la taxe d'habitation communal alors la mise en place d'un **coefficient correcteur** permettra à la commune de bénéficier d'un complément permettant de combler cet écart. Dans le cas contraire, un mécanisme inverse de régulation sera appliqué.



\* : données 2018

### 1.2. La dotation globale de fonctionnement

Le projet de loi de finances pour 2020 fixe le montant de la DGF à 26,8Md€ soit une baisse apparente de 0,1Md€ qui s'explique par une minoration de la DGF du département de la Réunion. L'Etat prenant désormais à sa charge le paiement du revenu de solidarité active (RSA).

La DGF de Laval se compose de trois dotations :

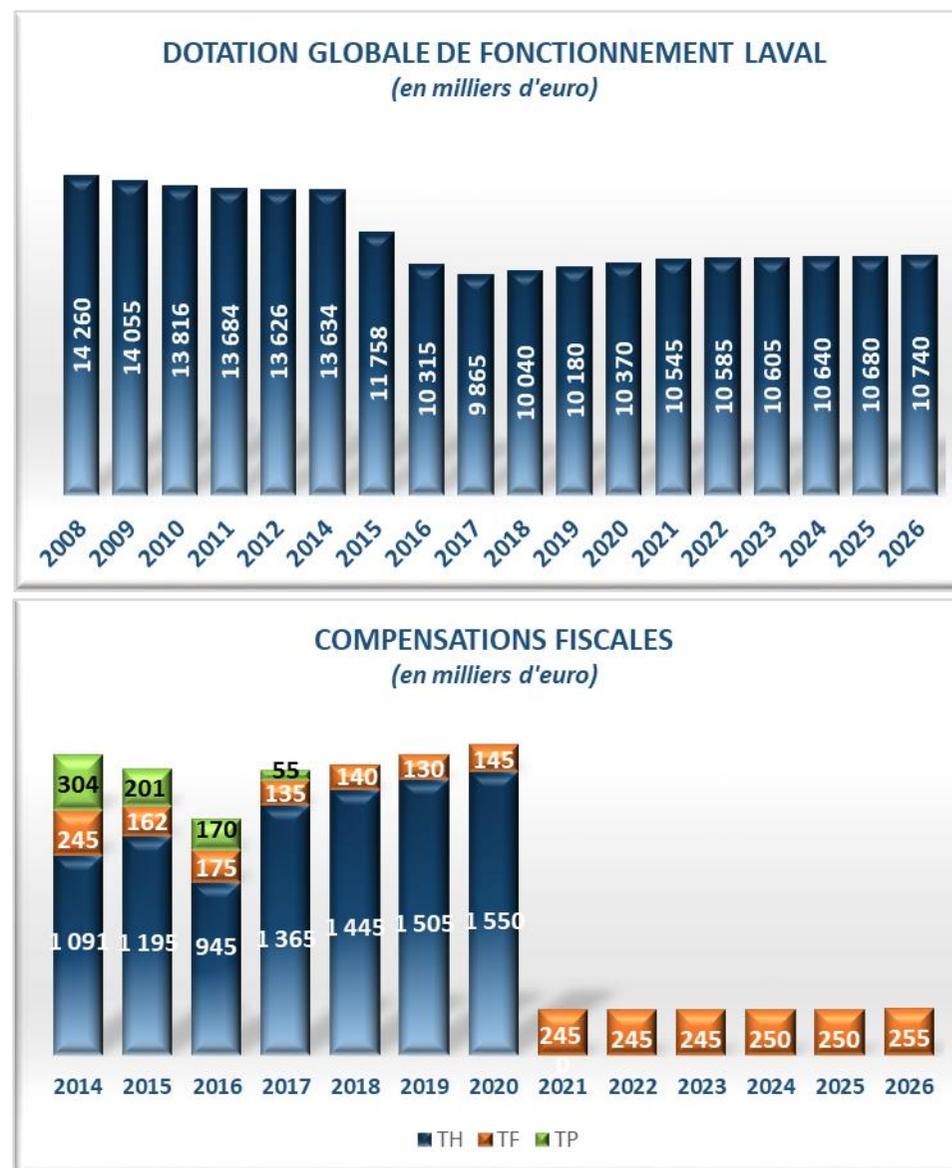
- la dotation forfaitaire (7,7 M€<sup>1</sup>), qui devrait avoir tendance à légèrement diminuer du fait d'un mécanisme d'écrêtement (baisse de 0,7% en moyenne par an),
- La dotation de solidarité urbaine, (1,9 M€<sup>1</sup>), devrait continuer à progresser (hausse de 5,4% en moyenne par an),
- La dotation nationale de péréquation, (0,6 M€<sup>1</sup>), va progresser jusque 2021 de 20% (mécanisme de garantie). Elle devrait ensuite diminuer en moyenne de 3,2% par an.

### 1.3. Les compensations fiscales

La suppression de la taxe d'habitation va modifier à compter de 2021 les compensations fiscales perçues par la ville :

- il n'y aura plus de compensation de la taxe d'habitation,
- la ville percevra les compensations fiscales de taxe foncière perçues par le département sur le territoire communale.

La compensation de taxe d'habitation étant la principale compensation fiscale de la ville, les compensations fiscales vont fortement diminuer en 2021 pour rester ensuite relativement stables. Cette perte de recette est prise en compte avec le coefficient correcteur.



<sup>1</sup> Montant de 2019

### 1.4. Les contributions directes

La loi de finances pour 2020 fige le taux de la taxe d'habitation. Concernant le taux du foncier bâti, il sera maintenu à son niveau de 2020.

En 2021, le taux de foncier bâti de la commune sera consolidé avec le département. Sur 2019, le taux consolidé de foncier bâti s'élève à 45,77%.

Le produit transféré du département devrait être inférieur au produit perdu. La ville bénéficiera alors d'un complément permettant de neutraliser cette perte (coefficient correcteur).

L'évolution du produit fiscal va alors dépendre de l'évolution physique des bases nettes de foncier et de l'actualisation des bases dépendant de l'inflation.

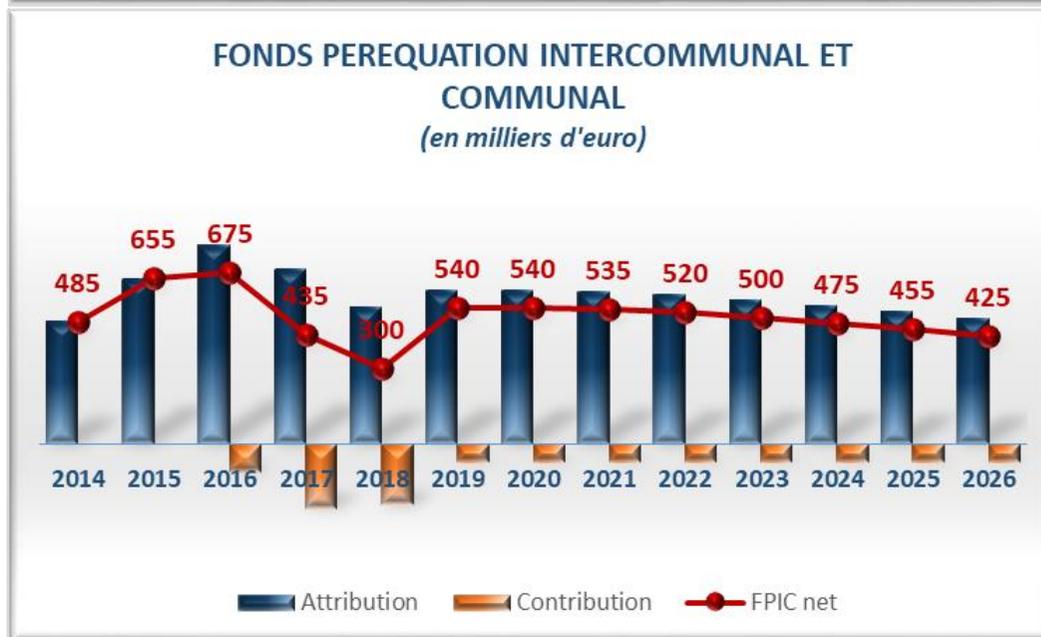
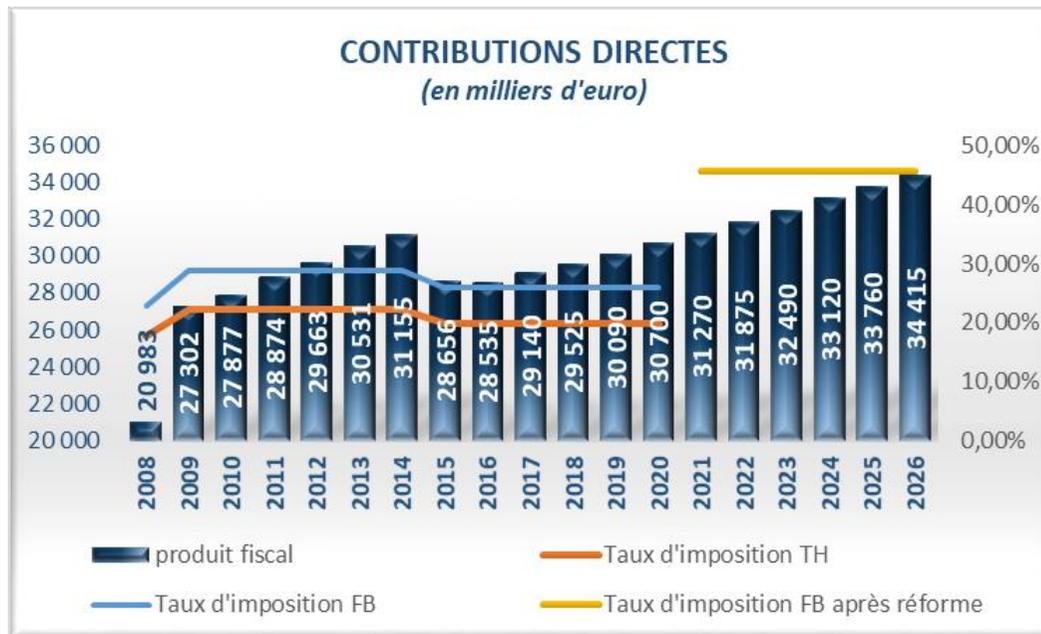
Sur la période 2020-2026, il est prévu une évolution physique des bases nettes de 1,2% pour le foncier bâti, progressions qui correspondent aux moyennes des 10 dernières années.

L'inflation retenue pour l'actualisation des bases est fixée par hypothèse à 1%.

### 1.5. Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)

Suite à la fusion de Laval Agglomération avec la Communauté de Communes du Pays de Loiron, le territoire est redevenu bénéficiaire du FPIC.

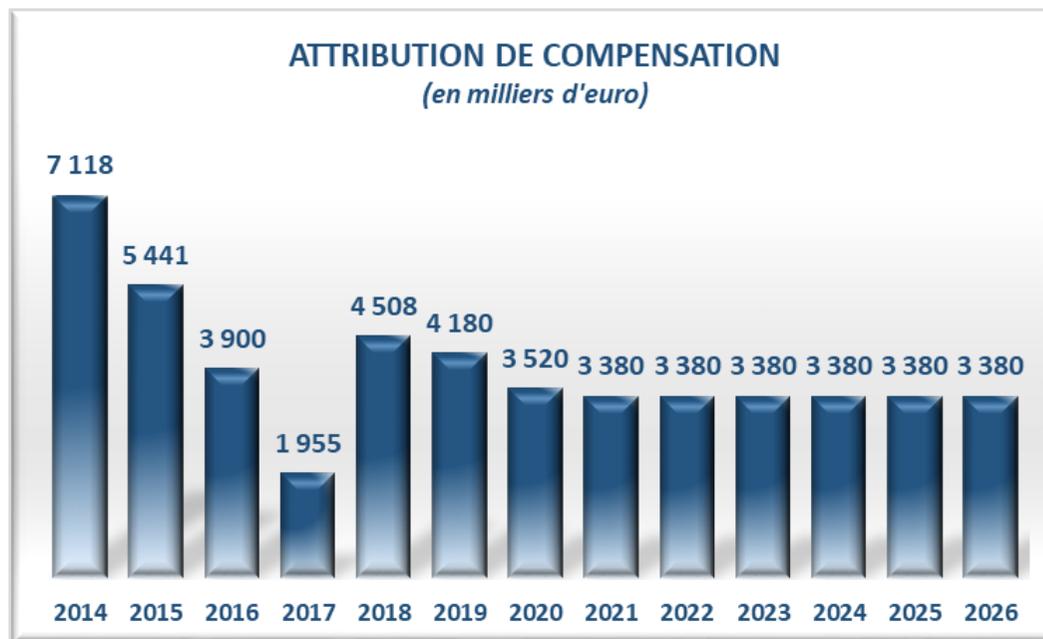
Ainsi, en 2019 Laval a bénéficié d'une attribution de 610m€ pour un prélèvement de 70m€, soit une attribution nette de 540 m€. Le bénéfice du FPIC devrait demeurer mais diminuer très progressivement.



**1.6. Les dotations communautaires**

La fusion entre Laval Agglomération et la Communauté de Communes de Loiron a conduit à intégrer la dotation de solidarité communautaire au sein de l'attribution de compensation.

L'attribution de compensation va diminuer en 2020 et 2021. Le financement de la part communale du conservatoire par l'agglomération faisant l'objet d'une retenue équivalent retenue sur l'attribution de compensation de la commune.



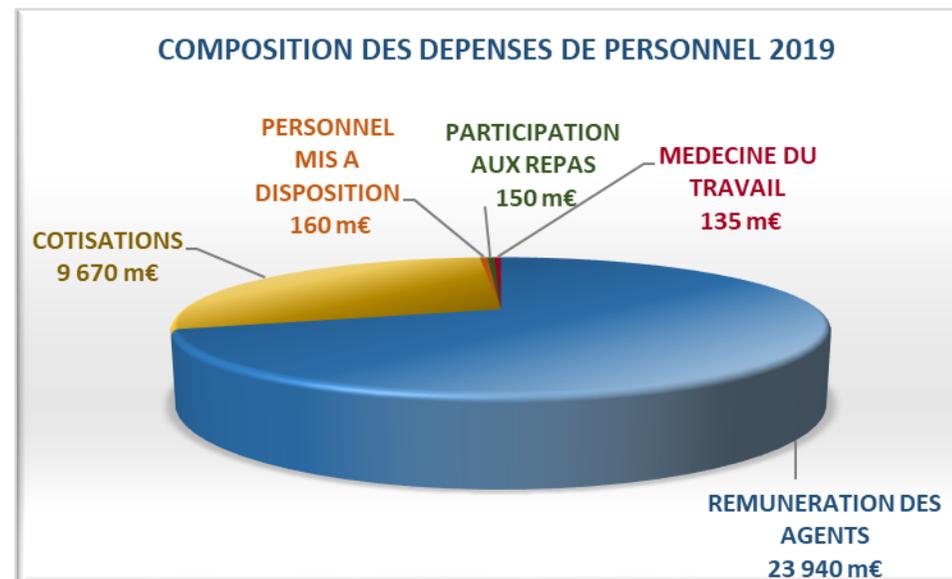
## 2. LE PERSONNEL

### 2.1. Les dépenses de personnel

En 2019, les dépenses de personnel sont estimées à 34 060 m€, pour une prévision de 34 660 m€, et se décomposent de la manière suivante :

- rémunération du personnel : 23 940 m€
- cotisations sociales : 9 670 m€,
- personnel mis à disposition : 160 m€,
- médecine du travail : 135 m€,
- participation aux repas : 150 m€.

Rémunération des agents		
<b>Personnel titulaire</b>	<b>19 800</b>	
<i>Rémunération principale</i>		16 070
<i>Nouvelle bonification indiciaire</i>		190
<i>Supplément familial</i>		340
<i>Régime indemnitaire</i>		3 200
<b>Personnel non titulaire</b>	<b>4 010</b>	
<b>Emplois d'avenir</b>	<b>40</b>	
<b>Apprentis</b>	<b>90</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>23 940</b>	



Pour l'année 2020, il est prévu :

- 823 agents sur poste permanent représentant une dépense 29,4 M€,
- une enveloppe de temporaires de 4,6 M€,
- 160 m€ pour le GVT,
- 80 m€ pour le PPCR,
- 45 m€ pour le supplément de CNRACL,
- 110 m€ pour la mutuelle sante.

Au total, les dépenses de personnel de 2020 sont évaluées à 35 M€ en incluant la médecine du travail et la participation aux repas.

En 2020, la cartographie des postes va être poursuivie dans le but de la mise en œuvre d'un nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP).

## 2.2. Les heures supplémentaires

Une action a été entreprise sur les heures supplémentaires payées à compter de 2017 afin de les réduire. Entre 2014 et 2018, les heures supplémentaires sont passées de 14 510 heures à 7 689 heures, soit une diminution de 47% ce qui représente une moindre dépense de 114 m€.

En octobre 2019, les heures supplémentaires payées s'élèvent à 6 723 heures. Elles sont supérieures à celles constatées en 2018 à la même date, 6 253 heures, ce qui résulte des élections européennes.

En effet, depuis 2019, la rémunération des élections pour les agents de catégorie B et C qui ne bénéficient pas de l'IFTS (indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires), intervient par le biais d'heures supplémentaires

## 2.3. Durée effective du travail

La durée effective du travail est de 1 607 heures. Toutefois, la délibération du 26 juin 2017 a introduit des sujétions. Ainsi les personnes répondant aux sujétions définies dans la délibération bénéficient d'un temps de travail différent :

- 1 562 heures pour 1 sujétion : 419 agents
- 1 539h30 pour 2 sujétions : 22 agents
- 1 517 heures pour 3 sujétions : 9 agents.

### Nombre d'heures supplémentaires payées

en heures	2014	2015	2016	2017	2018	2019
janvier	1 450,0	1 099,3	1 751,2	891,1	747,5	638,7
février	1 221,3	1 176,7	1 168,9	876,9	686,3	516,7
mars	1 064,8	980,2	924,9	692,8	464,2	502,5
avril	1 580,0	1 656,5	1 123,1	765,0	618,6	516,2
mai	1 146,4	1 073,2	1 030,2	1 057,3	639,9	527,1
juin	1 486,6	1 236,0	956,2	1 101,7	528,3	1 555,5
juillet	1 554,2	1 149,3	1 047,6	1 400,6	713,2	696,2
août	960,7	932,8	862,9	825,1	657,2	660,6
septembre	938,8	1 156,9	900,2	736,5	703,9	606,2
octobre	956,3	1 130,5	1 164,1	615,3	497,7	503,8
novembre	963,5	1 178,5	966,3	542,7	547,7	
décembre	1 187,7	1 201,7	1 296,3	791,4	884,9	
<b>Total général</b>	<b>14 510,2</b>	<b>13 971,6</b>	<b>13 191,8</b>	<b>10 296,5</b>	<b>7 689,3</b>	<b>6 723,5</b>

### Montant des heures supplémentaires payées

en euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019
janvier	26 085	19 530	31 469	16 730	13 639	11 764
février	22 159	19 779	20 709	16 346	12 123	9 281
mars	18 509	15 956	15 973	12 646	8 574	8 532
avril	25 412	28 704	20 839	14 291	11 248	8 976
mai	20 549	18 977	17 928	19 625	11 315	9 727
juin	26 750	20 695	17 431	20 307	9 799	32 192
juillet	25 459	20 401	18 667	25 759	12 929	12 893
août	17 418	16 351	15 815	16 281	12 470	12 665
septembre	16 657	21 047	15 231	13 484	13 314	11 666
octobre	16 005	20 010	20 306	11 573	8 568	9 585
novembre	17 075	21 102	18 107	9 459	9 410	
décembre	22 092	22 719	25 005	16 084	16 975	
<b>Total général</b>	<b>254 171</b>	<b>245 272</b>	<b>237 480</b>	<b>192 585</b>	<b>140 363</b>	<b>127 282</b>

## 2.4. Les avantages en nature

Il n'y a plus de véhicules de fonction à la ville depuis 2015. Dès lors, il n'y a que deux types d'avantage en nature à savoir les logements et les repas.

Concernant les logements, trois logements étaient mis à disposition en 2014 :

- le directeur général,
- le gardien du stade,
- le gardien du centre horticole.

En 2019, il ne reste plus que le logement du gardien du stade mis à disposition.

Environ 17 000 repas par an sont octroyés au titre des avantages en nature ce qui représente de l'ordre de 75 m€ par an. L'année 2019 est comparable à l'année précédente et il pourrait y avoir un peu moins de 17 000 repas.

### Montant des avantages pour les logements

<i>en euros</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Logements	11 732	7 603	6 258	4 898	2 178	1 815

### Nombre de repas avantages en nature

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
janvier	1 628	1 525	1 503	1 424	1 449	1 362
février	1 814	1 609	1 773	1 963	1 632	1 702
mars	1 779	1 076	1 242	1 302	1 575	1 128
avril	1 300	1 851	1 914	2 157	1 461	1 822
mai	1 740	1 270	1 208	1 233	1 654	1 233
juin	1 263	1 403	1 749	1 782	1 215	1 553
juillet	1 816	1 759	1 872	2 076	1 768	1 619
août	860	735	592	281	757	822
septembre	524	451	540	127	412	421
octobre	1 879	1 700	2 035	1 996	1 687	1 837
novembre	1 490	1 381	1 426	1 692	1 443	
décembre	1 710	1 810	1 872	1 785	1 801	
<b>Total général</b>	<b>17 803</b>	<b>16 570</b>	<b>17 726</b>	<b>17 818</b>	<b>16 854</b>	<b>13 499</b>

### Montant des avantages pour les repas

<i>en euros</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019
janvier	6 684	6 244	6 378	6 129	6 507	6 208
février	7 781	7 038	7 834	8 921	7 361	7 984
mars	7 606	4 404	5 282	5 639	7 149	5 148
avril	5 280	8 067	8 317	9 577	6 456	8 553
mai	7 280	5 315	5 245	5 285	7 224	5 643
juin	5 277	6 043	7 658	7 912	5 370	7 446
juillet	7 666	7 674	8 347	9 175	7 890	7 416
août	3 538	2 952	2 429	731	3 249	3 793
septembre	2 089	1 707	2 113	330	1 729	1 778
octobre	7 829	7 411	9 034	8 950	7 717	8 588
novembre	5 966	5 772	6 057	7 601	6 497	
décembre	7 048	7 830	8 139	7 999	8 207	
<b>Total général</b>	<b>74 044</b>	<b>70 457</b>	<b>76 833</b>	<b>78 249</b>	<b>75 355</b>	<b>62 556</b>

### 2.5. La structure des effectifs au 31 octobre 2019

En octobre 2019, la ville de Laval comptait 793 agents payés sur des emplois permanents pour 830 budgétés.

Les agents de catégorie C représentent la grande majorité des effectifs (84%).

Les femmes représentent 63% des effectifs sur postes permanents.

	Nb	%
Femmes	486	61%
Hommes	307	39%
<b>TOTAL</b>	<b>793</b>	<b>100 %</b>

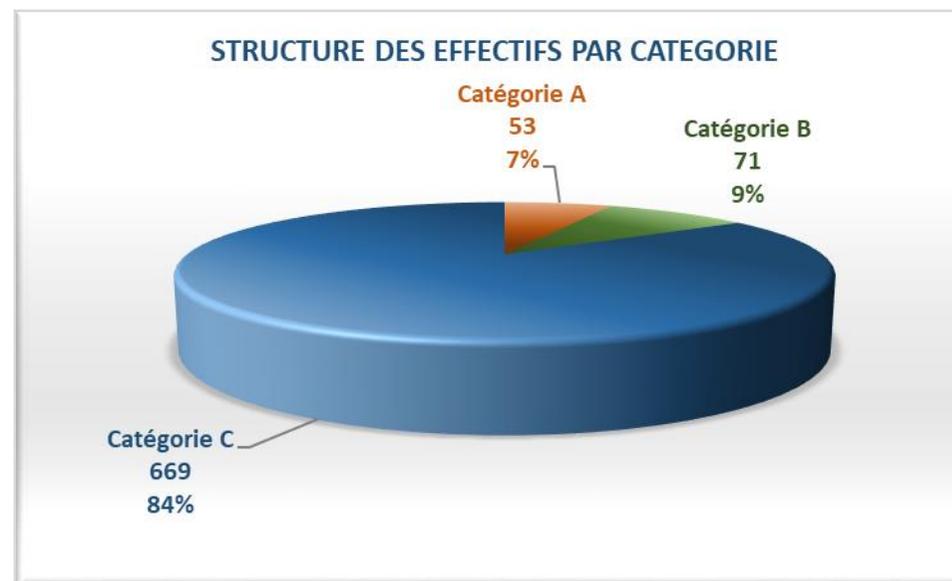
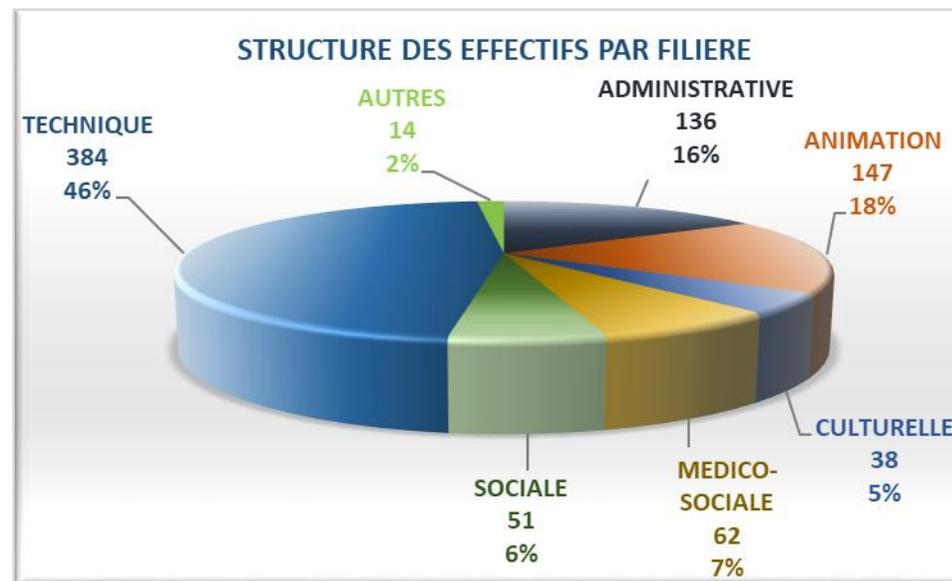
La grande majorité des agents sur postes permanents sont des fonctionnaires (96%).

	Nb	%
Fonctionnaires	760	96%
Contractuels	33	4%
<b>TOTAL</b>	<b>793</b>	<b>100 %</b>

La filière technique est la plus représentée (46%), suivie de la filière animation (18%) et la filière administrative (16%).

Pour l'année 2020, le budget devrait être construit sur 823 agents sur postes permanents répartis de la manière suivante :

- catégorie A : 56 agents
- catégorie B : 77 agents
- catégorie C : 690 agents.



### 3. LA DETTE

#### 3.1. Le profil de la dette existante

##### 3.1.1. Le capital

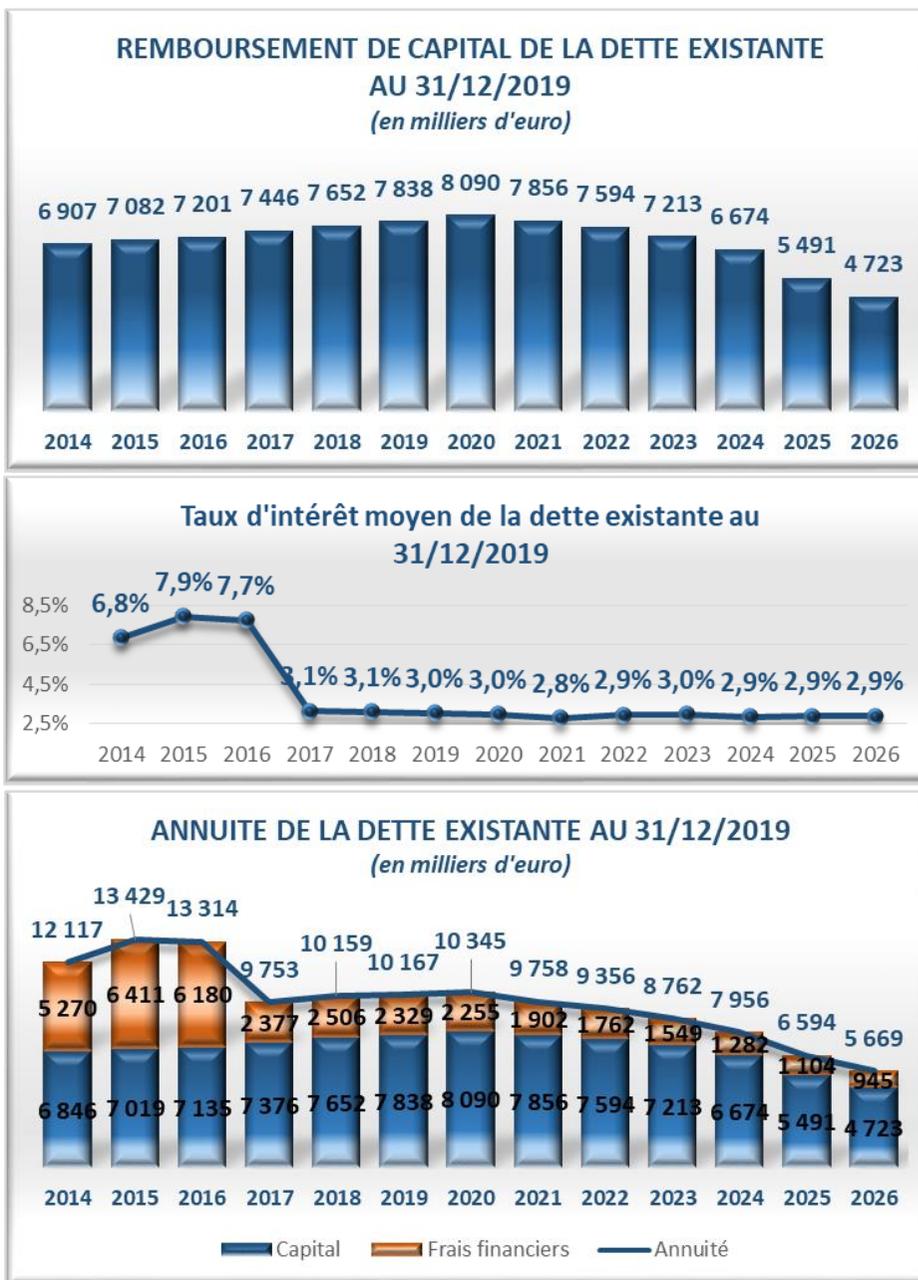
Le capital à rembourser de la dette existant au 31 décembre 2019 va progresser jusque 2020 avant de commencer à décroître en 2021. En 2026, il s'élèvera à 4,7 M€ contre 8,0 M€ en 2021.

##### 3.1.2. Les intérêts

L'encours de la dette de la ville est composé de 21% d'encours à taux variables. Dans la conjoncture actuelle, les taux d'intérêts des marchés financiers et les indicateurs économiques comme l'inflation sont à un niveau historiquement bas. On peut donc s'attendre à une tendance à la hausse des taux d'intérêt. A noter que depuis un arrêté du 27 novembre 2017, le taux du livret A est gelé jusque fin janvier 2020.

##### 3.1.3. Les annuités

L'annuité de la dette existante au 31 décembre 2019 est évaluée à 10,2M€. A compter de 2021, la progression de l'annuité « existante » va s'inverser par rapport à ce que la ville a connu ces dernières années, à savoir qu'elle va décroître. Cette diminution va être modérée dans un premier temps et devenir significative à compter de 2024.



### 3.2. L'encours de dette

L'encours de dette mobilisée devrait s'élever à 76,3 M€ à la fin de l'année 2019 et 72,5 M€ à la fin de l'année 2020.

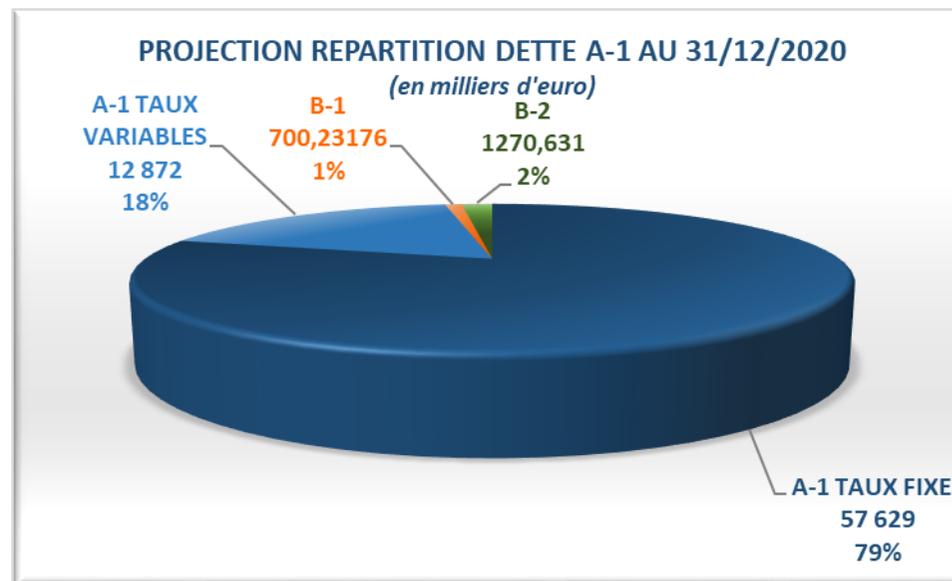
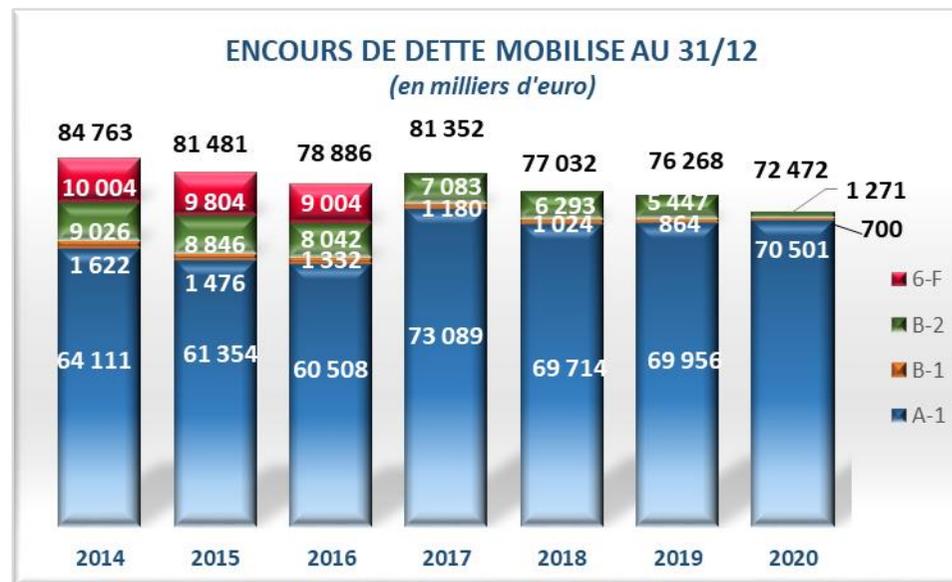
Seuls trois emprunts de la ville ne sont pas classés A-1 selon la charte Gissler :

Encours au 31/12/2018	Taux d'intérêt	Clst Gissler
1 M€	4,45% si euribor12m <=6% euribor12m sinon	B-1
4,8 M€	Inflation + 3,44%	B-2
1,5 M€	3,98% majoré lorsque l'inflation est supérieure à 2,05% et minoré lorsque l'euribor est inférieur à 3,50%. Le taux est plafonné à 6,47% et peut diminuer jusque 3,23%.	B-2

Concernant le prêt classé B-2 de 4,8 M€ d'encours, il devrait faire l'objet d'un refinancement à taux fixe avant la fin de l'année pour les échéances venant après celle de 2020.

En 2019, les conditions ont été créées pour que le financement des investissements soit contracté à compter de 2020 auprès des établissements partenaires de la ville dès le début de l'année.

En 2020, le volume d'emprunts destiné au financement des investissements devrait s'élever à 4,5 M€. Les prêts seront contractés majoritairement à taux fixe et dans une moindre mesure indexés sur le livret A (Caisse des dépôts et Consignation).

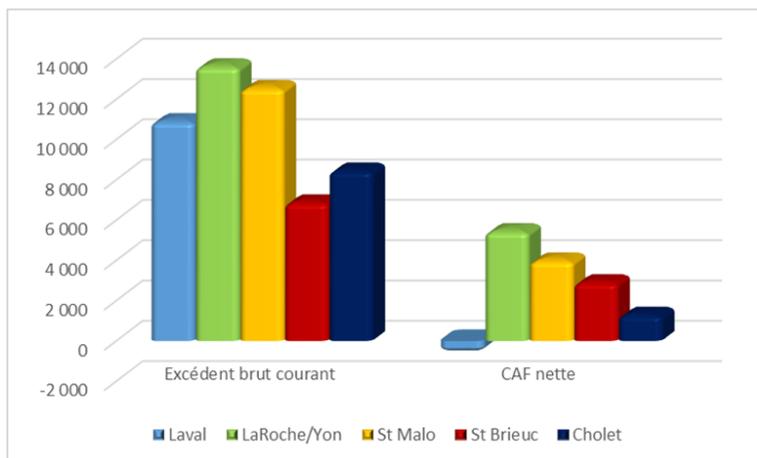


## 4. LES ORIENTATIONS

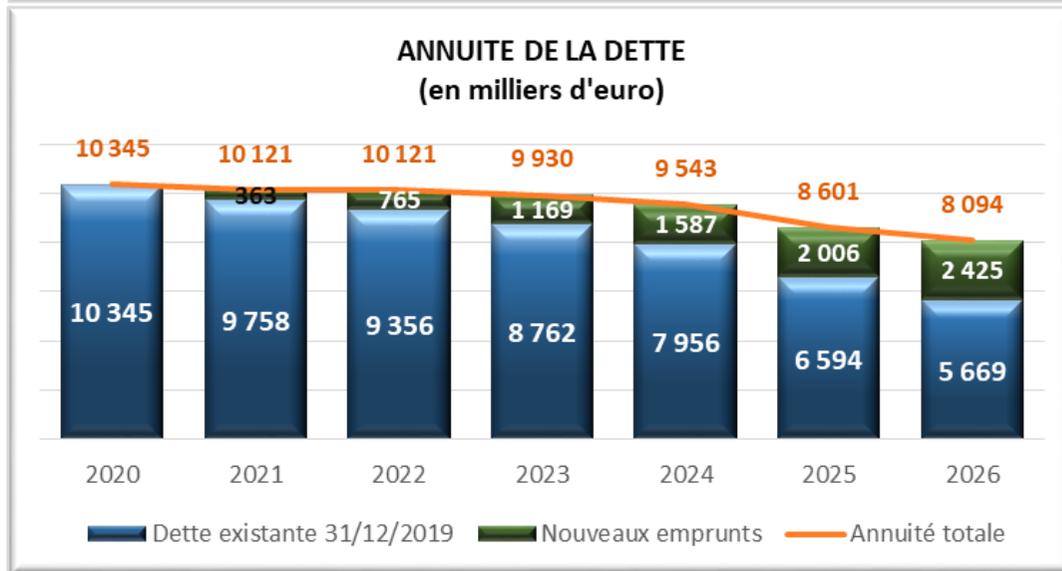
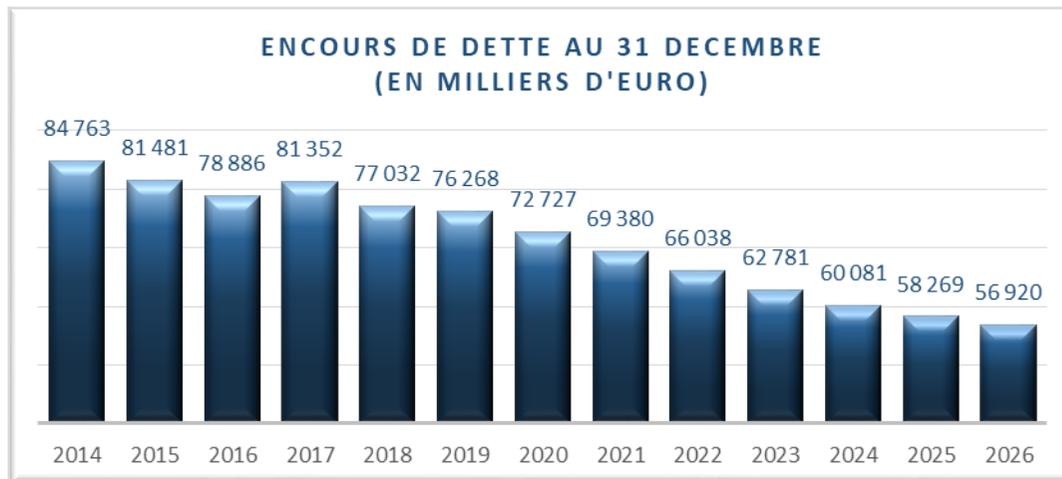
### 4.1. La dette

A compter de 2021, le volume d'emprunt va être fixé à 5 M€ par an. Ce montant annuel va conduire à une baisse significative de l'encours de dette. En effet, l'encours de dette se fixerait alors à 56,9 M€ à l'horizon 2026 contre 76,3 M€ aujourd'hui soit une baisse de 19,4 M€. Par rapport à l'encours de 2014, 84,8 M€, la dette sera en baisse de 27,9 M€ ce qui représente une diminution de 33%.

Ce niveau d'encours de 57 M€ apparaît plus en adéquation avec les capacités financières de la collectivité car le niveau d'endettement actuel pénalise la collectivité comme il a pu être constaté en se comparant à des collectivités similaires.



Cet emprunt annuel de 5 M€ va également conduire à une diminution de l'annuité de dette qui se fixerait aux alentours de 8,1 M€ contre 10,3 M€ actuellement



#### 4.2. Les cessions

La collectivité va maintenir un niveau élevé de cessions. Un stock de bien cessible a été identifié pour un montant total de près de 9 M€.

En dehors de la contribution au budget de la ville, les cessions présentent plusieurs avantages :

- Réduction du parc immobilier à entretenir,
- Réhabilitation du patrimoine,
- Accroissement de l'assiette fiscale de la ville,
- Création d'emplois ou de logements.

Ainsi, les cessions réalisées sur le mandat ont permis la réalisation de 324 logements, 270 places d'hébergement, 1 670 m<sup>2</sup> de commerces, 4 800 m<sup>2</sup> de bureaux et locaux professionnels, 5 ha de terrain pour l'industrie.

Les cessions envisagées pour 2020 et 2021 devraient permettre la réalisation de 345 logements, 80 chambres d'hôtel, 3 700 m<sup>2</sup> de bureaux et locaux professionnels, 3ha de terrain pour l'industrie.



### 4.3. Les dépenses de fonctionnement

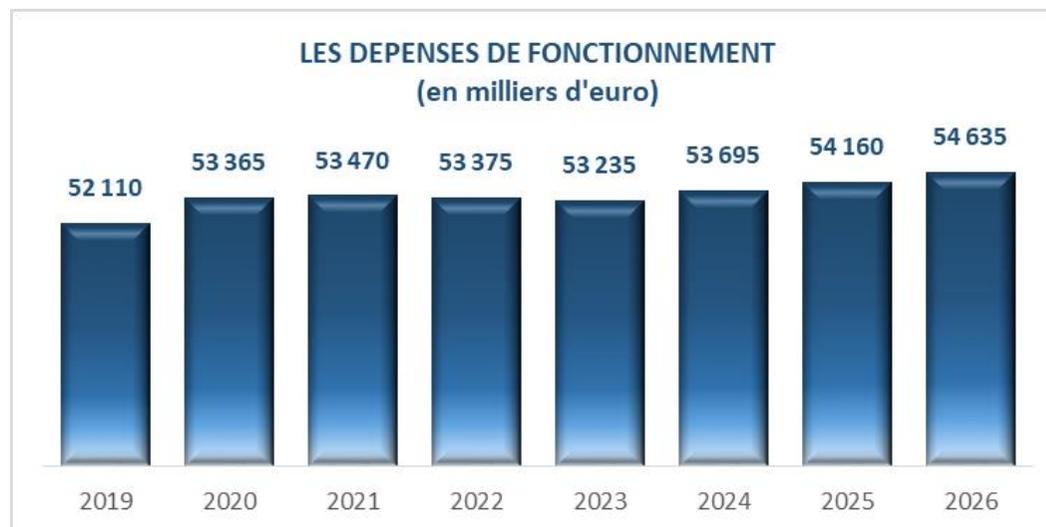
Des mesures d'économies ont été entreprises depuis 2014 comme en témoigne l'évolution de l'excédent brut courant<sup>2</sup> entre 2013 et 2018.

En effet, l'excédent brut courant de 2018, 10,9 M€, est similaire à celui de 2013, 11,1 M€ alors qu'entre ces deux dates les taux d'imposition ont été diminués de 10%, ce qui représente une moindre recette de 3,3 M€ sur 2018, et il a été prélevé 3,9 M€ sur la dotation globale de fonctionnement. En d'autres termes, malgré une moindre recette de 7,2 M€ en 2018, la ville a réussi à atteindre le même excédent brut courant qu'en 2013 par des économies et par l'obtention de nouvelles recettes.

Pour les années à venir, la ville va poursuivre son effort sur les dépenses avec un total d'économies de 2,1 M€ étalées sur quatre ans après prise en compte du GVT et de la mise en place du RIFSEEP. Au final, cela devrait aboutir à une relative stabilité des charges autour de 53,3 M€ jusqu'en 2023.

### 4.4. Disponible pour financement des investissements

En 2019, le disponible pour le financement des investissements devrait être proche des 2,5 M€ soit un niveau supérieur à celui prévu au budget primitif (1 M€). En 2020, le disponible pour le financement des investissements devrait être de 1 M€ puis progresser de 500 m€ par an jusqu'en 2024. A compter de 2025, avec un niveau de 4,4 M€ il devrait permettre d'autofinancer les besoins récurrents d'investissement.



<sup>2</sup> Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement courant

## 5. LES INVESTISSEMENTS

La progression du disponible pour le financement des investissements d'une part et le maintien d'un volume annuel d'emprunt à 5 M€ d'autre part vont permettre d'accroître progressivement le volume d'investissement net de la ville.

Ainsi, de 5,5 M€ en 2020, l'investissement net sera porté à 10,3 M€ à l'horizon 2026.

Les plans qualité qui visent à améliorer les équipements municipaux seront préservés et renforcés à compter de 2021 et une enveloppe sera dédiée à la reconversion énergétique.

Au titre des principales opérations d'investissements qui seront réalisées par la ville ont fait ou feront l'objet d'autorisations de programmes dès lors qu'ils se réaliseront sur plusieurs exercices :

- Aménagement de la ZAC de la gare,
- Réaménagement de la place du 11 novembre,
- Aménagement du quartier Ferrié,
- Réhabilitation de la cuisine centrale,
- PRU Saint Nicolas.



## 6. LES RESULTATS ATTENDUS

### 6.1. Reconstitution d'une CAF nette à l'horizon 2024

L'effort sur les dépenses de fonctionnement et un investissement adapté aux capacités de la ville conduiront à terme à une reconstitution de l'autofinancement de la commune et une CAF nette qui deviendrait positive en 2024.

En 2026, elle pourrait atteindre 3,6 M€.

### 6.2. Renforcement de la solvabilité de la commune

La solvabilité d'une commune est mesurée par sa capacité à rembourser sa dette. La progression permanente de la CAF brute conjointe au désendettement progressif se traduit par une amélioration de la capacité de désendettement. A l'horizon 2024, elle se fixerait à 7,3 années et passerait en dessous de 7 ans, niveau maximum préconisé, à compter de 2025.

### 6.3. Renforcement de l'attractivité

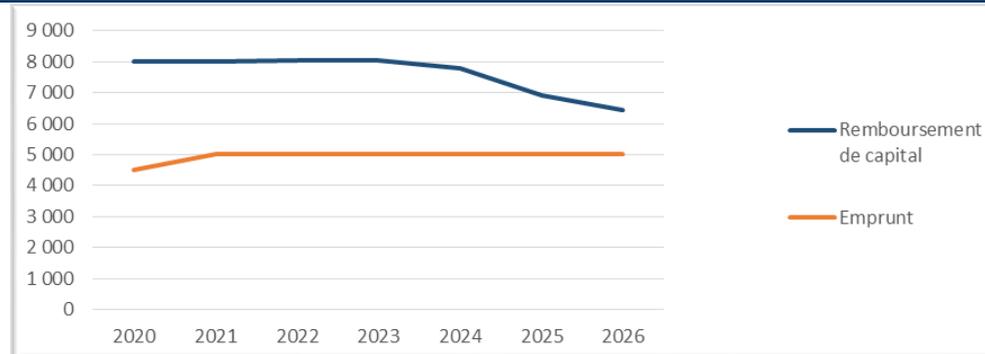
De manière générale, l'effort continu de maîtrise de la gestion municipale s'ajoute à une stratégie de développement (PEM de la gare, cœur de ville, quartier Ferrié...) visant à renforcer l'attractivité de la ville et ainsi accueillir de nouvelles familles. L'opération cœur de ville dont la convention cadre a été signée en juillet 2018 mais qui avait été engagée à Laval depuis plusieurs mois, illustre cette approche volontariste.

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

en milliers d'euro	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	62 490	62 705	62 840	63 515	64 185	64 880	65 595	66 340
CHARGES DE FONCTIONNEMENT STATU QUO	52 110	53 695	54 370	54 875	55 335	55 795	56 260	56 735
ECONOMIES CUMULEES	0	300	900	1 500	2 100	2 100	2 100	2 100
CHARGES DE FONCTIONNEMENT APRES ECONOMIES	52 110	53 395	53 470	53 375	53 235	53 695	54 160	54 635
<b>EXCEDENT DE GESTION</b>	<b>10 380</b>	<b>9 310</b>	<b>9 370</b>	<b>10 140</b>	<b>10 950</b>	<b>11 185</b>	<b>11 435</b>	<b>11 705</b>
CHARGES FINANCIERES	3 400	3 280	3 145	3 135	3 050	2 920	1 755	1 655
<b>CAF BRUTE</b>	<b>6 980</b>	<b>6 030</b>	<b>6 225</b>	<b>7 005</b>	<b>7 900</b>	<b>8 265</b>	<b>9 680</b>	<b>10 050</b>
REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE	7 760	8 010	8 020	8 040	8 040	7 790	6 905	6 445
<b>CAF NETTE</b>	<b>-780</b>	<b>-1 980</b>	<b>-1 795</b>	<b>-1 035</b>	<b>-140</b>	<b>475</b>	<b>2 775</b>	<b>3 605</b>
FCTVA ET TAXE AMENAGEMENT	980	980	880	1 180	1 280	1 380	1 480	1 680
CESSIONS	2 294	2 000	2 415	1 855	1 360	1 145	110	0
<b>FINANCEMENT DISPONIBLE</b>	<b>2 494</b>	<b>1 000</b>	<b>1 500</b>	<b>2 000</b>	<b>2 500</b>	<b>3 000</b>	<b>4 365</b>	<b>5 285</b>

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

en milliers d'euro	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
DEPENSES INVESTISSEMENT	5 740	6 495	8 125	8 750	9 375	10 000	11 705	12 855
SUBVENTION INVESTISSEMENT	1 130	995	1 625	1 750	1 875	2 000	2 340	2 570
<b>INVESTISSEMENT NET</b>	<b>4 610</b>	<b>5 500</b>	<b>6 500</b>	<b>7 000</b>	<b>7 500</b>	<b>8 000</b>	<b>9 365</b>	<b>10 285</b>
FINANCEMENT DISPONIBLE	2 494	1 000	1 500	2 000	2 500	3 000	4 365	5 285
VARIATION EXCEDENT DE CLOTURE	484							
<b>EMPRUNT D'EQUILIBRE</b>	<b>2 600</b>	<b>4 500</b>	<b>5 000</b>					



CAPACITE DE DESENDETTEMENT

